

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JANVIER 2008 A 10 H

## FINANCES

Monsieur EUGENE explique au conseil municipal le caractère urgent de la cession extraordinaire de ce jour. En effet, des opérations comptables reçues le 10/01/2008 doivent être impérativement passées en conseil municipal pour le 12 janvier 2008. Monsieur le Maire présente donc les opérations suivantes :

### o *DECISIONS MODIFICATIVES POUR OPERATIONS D'ORDRE*

Monsieur le Maire présente le document transmis par le Trésorier Municipal, concernant les opérations d'ordre à passer pour le Lotissement Las Landes.

Il indique que les ventes de terrains ont été plus importantes que celles prévues au budget 2007, ce qui implique une variation des stocks de terrains et une intégration des intérêts au coût de production également plus importants.

Il propose donc d'effectuer les modifications suivantes :

### **OUVERTURES DE CREDITS**

Dépenses de fonctionnement	article 042-71355	+ 88 734.00 €
Recettes de fonctionnement	article 7015	+ 88 734.00 €
Dépenses d'investissement	article 1641	+ 88 734.00 €
Recettes d'investissement	article 040-3555	+ 88 734.00 €
Dépenses de fonctionnement	article 043-608	+ 537.00 €
Recettes de fonctionnement	article 043-796	+ 537.00 €

### **VIREMENT DE CREDITS**

Dépenses de fonctionnement	article 6045	- 537.00 €
Dépenses de fonctionnement	article 66111	+ 537.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modifications à 12 voix pour dont 2 procurations et autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations.

### o *VIREMENTS DE CREDITS*

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les crédits prévus à certains articles du budget 2007 sont insuffisants. En effet, des travaux prévus au chapitre 21 ont été réglés au chapitre 23. Il propose donc d'effectuer le virement de crédits ci-après :

- article 21318 – autres établissements publics	- 841.00 €
- article 2313 - constructions	+ 841.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce virement de crédits à 12 voix pour dont 2 procurations et autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations.